



Fiche de poste

Chargé d'enquêtes auprès de la directrice déléguée des services en charge notamment de la documentation et de l'informatique

Niveau

Catégorie A ou de niveau équivalent

Les postes sont accessibles aux fonctionnaires (par voie de détachement sur contrat) et aux agents non titulaires (décret n° 2008-246 du 12 mars 2008).

Missions de l'institution

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 octobre 2007. Il est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté par décision d'une autorité administrative ou judiciaire. Le contrôleur général, qui a pris ses fonctions en juin 2008, et les contrôleurs qui l'assistent peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté suivants : établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue, centres et locaux de rétention administrative, services de psychiatrie où sont hospitalisées des personnes sans leur consentement et centres éducatifs fermés.

Le Contrôleur général peut être saisi par toute personne privée de liberté ou son entourage qui estime que ses droits fondamentaux ne sont pas respectés ou garantis ; il peut être saisi également par des autorités publiques et des personnes morales ayant pour objet la défense des droits de l'homme. Il formule des recommandations et avis qui peuvent être rendus publics.

Description de l'emploi

Le service administratif est composé à ce jour d'une directrice déléguée des services, d'un directeur financier, d'une contrôleur-déléguée à la communication, d'une secrétaire ainsi que d'un pôle dédié du suivi et du traitement des saisines qui parviennent au Contrôleur général auquel sera intégré le chargé d'enquêtes - documentaliste.

Le poste qui devrait être créé en LFI 2012 serait à pourvoir au début de l'année 2012 afin d'accompagner l'expansion de l'activité du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Compte tenu de l'effectif du service administratif, une compétence transversale en informatique et en gestion documentaire est nécessaire.

Le chargé d'enquête exercera ces fonctions sous l'autorité de la directrice déléguée des services, comme suit :

1) Fonction de chargé d'enquêtes :

- d'examiner l'ensemble des saisines (particuliers, institutions) et leur recevabilité, afin d'engager les investigations nécessaires auprès des administrations ou autorités concernées ;
- de procéder aux recherches juridiques qui s'imposent (procédure pénale, droit des étrangers, statut des personnes hospitalisées sous contrainte...);
- de réorienter le cas échéant, en application des conventions existantes avec d'autres autorités administratives indépendantes, les courriers qui ne relèvent pas de la compétence du contrôleur général ;
- de préparer à la signature du contrôleur général les réponses aux personnes qui l'ont saisi, en mesurant leur sensibilité au regard de leurs conditions d'existence ;
- de procéder à des enquêtes sur place sous la forme d'entretiens et de vérifications sur pièces.

2) Fonction de documentaliste :

- Alimenter la base documentaire du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en procédant à une recherche active des documents en lien avec son champ de compétence ;
- assurer une veille juridique permanente (textes législatifs et réglementaires, circulaires, jurisprudence nationale et internationale...) et de préparer des fiches thématiques permettant la diffusion de l'information au sein de l'institution ;
- ainsi que diverses tâches transverses : participation à la rédaction et à la mise en forme du rapport annuel, recherches thématiques.

3) fonction de gestionnaire informatique :

- Administrer fonctionnellement le logiciel de gestion des courriers et des dossiers de visite ;
- assurer auprès des utilisateurs le traitement de premier niveau des incidents liés au réseau.

Profil attendu

Les candidats doivent être dotés de solides connaissances juridiques en matière de procédure pénale (plus particulièrement en matière pénitentiaire et d'aménagement de peines), et si possible en droit administratif et/ou en droit de la santé.

Le traitement des saisines suppose, en outre, une connaissance du fonctionnement concret des lieux de privation de liberté (ou de certains d'entre eux) ou à tout le moins un intérêt pour ces lieux ainsi qu'une sensibilité aux questions touchant à la défense des droits de l'homme.

Par ailleurs, les candidats doivent en outre détenir une maîtrise du logiciel PMB (administrateur et utilisateur) ainsi que une expérience en matière de gestion documentaire et un goût de la recherche.

Qualités attendues

Les candidats devront manifester :

- des compétences rédactionnelles certaines et une autonomie de travail ;
- des capacités pour travailler en équipe au sein d'une institution récente ;
- une capacité à appréhender des situations de façon objective ;
- une qualité d'écoute ;
- une disponibilité pour effectuer des déplacements réguliers dans les lieux de privation de liberté ;
- La maîtrise de l'anglais écrit ;
- une rigoureuse discrétion professionnelle.

Localisation

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté est installé 16/18 quai de la Loire à Paris 19^{ème} arrondissement (métro Jaurès).

Personnes à contacter pour toutes informations complémentaires

M. Xavier DUPONT
Secrétaire général
xavier.dupont@cglpl.fr
01 53 38 47 97

Les candidatures sont à adresser avant le 8 décembre 2011 à Monsieur le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, BP 10301, 75921 Paris cedex 19, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.